



**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS
VERSÉES AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX REMUNÉRÉES**

Le montant global des salaires et avantages en nature versés aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 971 947,13 € (neuf cent soixante et onze mille neuf cent quarante sept euros et treize centimes).

Fait à Saint Herblain, 10 mai 2011

Le Président du Conseil d'Administration

Hubert GROUÈS

Nous soussignés, KPMG Audit, Département KPMG S.A., représenté par Vincent BROYÉ, 7, Bd Albert Einstein, BP 41125 – 44311 NANTES Cedex 3, et Atlantique Révision Conseil - A.R.C., représenté par Sébastien CAILLAUD, 52, rue Jacques Yves Cousteau, BP 743 - 85018 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX, Commissaires aux Comptes titulaires de la société TIPIAK, société anonyme au capital de 2 741 940 Euros, dont le siège social est à SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU (44860), D2A Nantes-Atlantique, BP 5, sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, certifions que le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées, déterminé par la société, figurant sur le présent document et s'élevant à 971 947,13 € (neuf cent soixante et onze mille neuf cent quarante sept euros et treize centimes) est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Les Commissaires aux comptes

Nantes, le 10 mai 2011

La Roche-Sur-Yon, le 10 mai 2011

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Atlantique Révision Conseil – A.R.C.

Vincent BROYÉ

Sébastien CAILLAUD